

Règlement 2017

10 km de Palexpo

Sont soumis au présent règlement, les participants des 10 km de Palexpo dans les 7 catégories d'inscription, à savoir les équipes Femmes 1, Femmes 2, Hommes 1, Hommes 2, Mixtes 1, Mixtes 2 et Juniors¹. L'inscription à la course implique l'acceptation par chaque participant du présent règlement ainsi que des "Directives de la course".

Organisation :

Les 10 km de Palexpo sont organisés par PALEXPO SA

Catégories :

Pour les catégories adultes : 2000 et avant

Pour la catégorie juniors : 2005 -2001

CATEGORIES (Adultes) 10km	Somme âges coureurs 1 et 2 (Age = 2017 - Année de naissance)
Femme I	Jusqu'à 80
Femme II	81 et plus
Homme I	Jusqu'à 80
Homme II	81 et plus
Mixte I	Jusqu'à 80
Mixte II	81 et plus

CATEGORIE (Enfants) 6km	Selon l'année de naissance des coureurs
Juniors	Nés entre 2001 et 2005

¹ Les Juniors courent 6km (3 boucles par coureur)

Inscriptions :

La finance d'inscription s'élève à CHF 30.- (trente francs) par équipe dans les catégories adultes et CHF 20.- (vingt francs) par équipe dans la catégorie junior. L'inscription en ligne sera active depuis le jeudi 21/09/2017. Les organisateurs vous rendent attentifs au fait qu'à partir du samedi 25/10/2017, une surtaxe de CHF 10.- (dix francs) concernant toutes les catégories sera perçue pour inscription tardive. Les inscriptions sur place seront possibles le jour de la course de 7h à 8h.

Les inscriptions sont personnelles, fermes et définitives, et ne peuvent pas faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Le nombre de coureurs est limité à 500 participants soit 250 équipes.

Dossards :

Les dossards sont remis aux participants sur présentation d'une pièce d'identité ou de la confirmation en ligne reçue à l'occasion de leurs inscriptions. Les dossards ne seront pas distribués sans justificatif d'identité.

Le concurrent qui n'aura pas retiré son enveloppe-dossard au moins ½ heure avant le départ de la course ne sera pas admis au départ de celle-ci. Sa finance d'inscription ne sera pas remboursée. Aucun participant ne sera admis au départ s'il n'est pas en possession d'un dossard. Celui-ci doit être fixé sur la poitrine de manière visible et non plié.

Déroulement de la course et chronométrage :

Les 10 km de Palexpo seront parcourus par des équipes de 2 personnes qui se relayeront. Chaque participant devra courir 5 km selon l'alternance désirée sous réserve de disqualification.

Le chronométrage est assuré par puce électronique. Des tapis de chronométrage sont placés au départ et à l'arrivée de la course.

Départ et zone relai :

Les participants sont invités à se rendre suffisamment tôt dans la zone de départ. L'aire de départ/relai est divisée en 2 secteurs, la partie se trouvant devant le départ n'est utilisée que pour celui-ci tandis que la deuxième partie délimitée par de la moquette rouge sera utilisée pour chaque relais. Le passage du témoin se fera exclusivement dans cette seconde zone sous peine de disqualification. L'organisateur fait appel à la sportivité et au Fair-Play de chacun afin de d'offrir à tous un départ et des relais fluides et sans incidents.

Puce de chronométrage :

La puce de chronométrage doit être impérativement rendue à l'organisateur à l'issue de la course en échange du prix-souvenir. Les coureurs qui ont retiré leur dossard et n'ont finalement pas participé à la course doivent également restituer la puce à l'organisateur. Une somme de CHF 70.- (septante francs) sera facturée pour chaque puce non-rendue.

Classement :

Les classements des catégories des 10 km de Palexpo sont établis sur la base du temps officiel, à savoir le temps compris entre le coup de pistolet et le passage du coureur sur la ligne d'arrivée. Chaque coureur dispose de son temps de course réel qui sera publié sur le site de MSO Chrono.

Responsabilité, assurances accidents et vols :

Les concurrents participent aux 10 km de Palexpo sous leur propre et exclusive responsabilité. PALEXPO SA décline toute responsabilité en cas d'accident, de dommage ou de vol. Tous les participants doivent être personnellement assurés.

Protection des données :

Par son inscription aux 10 km de Palexpo, le concurrent donne son autorisation à la publication de son nom, prénom, année de naissance, lieu de domicile (mais non pas de son adresse complète), numéro de dossard, temps de course et classement dans les listes d'inscription et des résultats. Cette autorisation s'étend à la publication de ces informations dans les médias écrits et électroniques ainsi que pour la diffusion sonore faite par les speakers de la course. Cette autorisation s'applique également aux concurrents inscrits par un tiers.

Les photos et films réalisés dans le cadre de la course peuvent être utilisés pour des médias écrits et électroniques ainsi que pour nos propres moyens promotionnels ou des livres. Ils ne donnent droit à aucune indemnisation.

PALEXPO SA s'interdit de céder le fichier des participants à des fins commerciales.

Litige

Tout litige est tranché définitivement par Jurg Kohler chef technique de la course en conseil avec les membres de l'organisation et le chronométreur officiel. La décision prise n'est sujette à aucune contestation ou recours